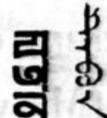
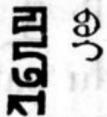


15  *tabun* « cinq », *harban tabun* « quinze ».

16  *bui* « est ». Les signes  ne sont pas très visibles;  = *u*, cp. dans l'inscription de 1314, lignes 15, 16, 17 : *gung* = chinois 宮 *kung* (*kong*).

## II. L'INSCRIPTION DE 1288.

Cette inscription sur pierre, toute en chinois, est composée de deux textes : l'un, en caractères chinois, occupe la partie inférieure de la stèle; l'autre, en lettres 'Phags-pa, n'est qu'une transcription phonétique du premier. On connaissait des monuments épigraphiques de ce genre, mais aucun n'était antérieur à celui-ci. Sa reproduction occupe le n° 2 de la planche XII du *Recueil de documents de l'époque mongole*, du prince Roland Bonaparte.

La notice sur les planches la désigne comme il suit :

Édit de 1288 accordant des immunités aux Lettrés (bacheliers) chinois des territoires du Kiang et du Hoai; texte chinois surmonté d'une transcription en lettres mongoles 'Phags-pa. — Estampage mesurant 1 m. 42 sur 0 m. 86.

la ligne 15, il y a une transcription du chinois *fung* (*fong*), que M. von der Gabelentz lit *huung*; la lettre initiale n'est pas  mais , de sorte qu'il faut lire *fung*.